

Aménagements paysagers

RNCP13871 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 4
Sigle	BAC PRO — Baccalauréat professionnel
Code(s) NSF	214
Formacode(s)	21046
Code(s) ROME	A1203
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit
Date d'échéance	31/08/2020

Certificateur(s)

Ministère chargé de l'agriculture

<http://www.agriculture.gouv.fr>

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETE ALIMENTAIRE · SIRET : 11007001800012

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

Le titulaire de ce diplôme est amené à travailler en extérieur, sur des chantiers différents, qu'il met en œuvre ou exécute en tant qu'employé.

Il assure des travaux de création et/ou d'aménagement et/ou d'entretien d'un espace vert ou d'un jardin à l'aide d'outils manuels ou motorisés et d'engins motorisés.

Il intervient sur le végétal pour la tonte, les soins aux arbres, la plantation et réalise d'autres travaux de maçonnerie, installation et maintenance d'équipements et infrastructures. Il utilise pour cela du matériel, parfois mécanique, dont il assure la maintenance de premier niveau.

Il peut diriger une équipe et doit être en mesure de communiquer avec les fournisseurs, les clients et les différents acteurs du secteur paysager (architecte, bureau d'études...).

Il effectue toute tâche dans le respect de l'environnement et selon les normes et règles de sécurité en vigueur.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Capacités générales

C1- Communiquer dans un contexte social et professionnel en mobilisant des références culturelles

C2- Communiquer dans une langue étrangère dans les situations courantes de la vie professionnelle

C3- Développer sa motricité

C4- Mettre en œuvre des savoirs et savoir-faire scientifiques et techniques

Capacités professionnelles

C5- Justifier des choix techniques d'aménagements paysagers en fonction d'enjeux sociaux, économiques et environnementaux

C6- Communiquer en situation professionnelle

C7- Analyser les conditions de mise en œuvre d'un chantier d'aménagements paysagers

C8- Identifier les végétaux utilisés en aménagements paysagers et leurs caractéristiques écologiques et esthétiques

C9- Conduire en sécurité le travail d'une équipe sur un chantier d'aménagement dans une perspective de durabilité

- C10- Réaliser en sécurité des travaux d'entretien et de création d'aménagements paysagers dans une perspective de durabilité
- C11- Mettre en œuvre en sécurité les matériels et équipements dans une perspective de durabilité et dans le respect des consignes
- C12- S'adapter à des enjeux professionnels particuliers

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Le titulaire de ce diplôme exerce son activité au sein d'une entreprise de travaux paysagers dont il peut être responsable, au sein d'un service technique public (municipal, territorial, national...) ou pour le compte d'un employeur particulier.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Entrepreneur de travaux paysagers, Paysagiste, Chef d'équipe paysagiste, Jardinier-paysagiste, Conducteur de travaux espaces verts, Technicien espaces verts.

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

A compléter (Reprise)

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Modérée (3/5)
Facteurs principaux	Inadéquation géographique, Non-attractivité salariale, Intensité d'embauche
Salaire médian (mensuel)	1 600 €
Familles professionnelles (FAP)	A1X41 — Jardiniers des espaces verts et naturels · tension 3/5 (Modérée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	30 695
Jugés difficiles à recruter	41 %
Emplois saisonniers	29 %
Familles professionnelles (FAP)	A1X41 — Jardiniers des espaces verts et naturels

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, Candidature individuelle, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE

Le jury, présidé par un fonctionnaire de catégorie A membre de l'enseignement agricole public, est composé d'enseignants d'établissements agricoles publics et privés justifiant des titres ou diplômes requis pour enseigner dans une section préparant au baccalauréat professionnel agricole, et, pour moitié, au maximum, d'employeurs et de salariés des professions concernées.

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, APPRENTISSAGE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, CANDIDATURE INDIVIDUELLE, VAE

Idem

ACCESSIBLE EN OUTRE-MER

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement 31/08/2020

Liens avec d'autres certifications

ANCIENNES VERSIONS

RNCP1925

NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)

RNCP31691

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/13871/>